



Compte rendu de réunion
Comité éditorial du 22 novembre 2011

Membres présents :

- Philippe Antoine (CELIS, domaine Littérature)
- Danièle Berton-Charrière (CERHAC, suppl. domaine Littérature)
- Marie-Joseph Biache (Vice-président du Conseil d'administration de l'UBP, représentant la Présidente de l'Université)
- Sylviane Coyault (Directrice des PUBP)
- Mauricette Fournier (CERAMAC, domaine Territoires et sociétés)
- Stéphane Gomis (CHEC, domaine Histoire)
- Laurent Rieutort (Directeur de la MSH)

Secrétaire de séance : Louis-Paul Baudot (PUBP)

Absents et excusés :

- Lucien Braun (Presses universitaires de Strasbourg)
- Jacqueline Juillard (Bibliothèque Clermont Université)
- Christine Muratel (Librairie Les Volcans d'Auvergne)
- Yves Stalder (Conseil scientifique de l'UBP)

1) Bilan 2010-2011

a) Baisse des ventes

En préambule à la question des expertises (point suivant et central de l'ordre du jour), L.-P. Baudot relève quelques chiffres qui peuvent en souligner l'actualité, tant sur le plan scientifique qu'éditorial. Deux années de méventes consécutives peuvent en effet nous amener à nous interroger sur les raisons de cette baisse d'audience et sur les moyens éventuels d'y remédier.

Jusqu'à 2009, le produit des ventes avait régulièrement progressé de 70 à 80 et jusqu'à 90 000 € annuels, permettant de maintenir un relatif équilibre entre dépenses (frais de fabrication et coûts de structure) et recettes.

Mais, à production constante (25 à 30 titres par an), le CA des ventes a chuté à 61 000 € en 2010 ; il est estimé à 47 000 € pour 2011. Si les causes de cette baisse sont certainement de divers ordres, elles sont difficiles à identifier en interne (le service fait le même travail, pour le même type d'ouvrages que précédemment ; l'on peut peut-être noter qu'il y a eu récemment plus d'hommages et mélanges, ouvrages à diffusion traditionnellement confidentielle). L.-P. Baudot indique qu'il doit rencontrer sous une semaine le représentant du diffuseur en librairies pour recueillir son avis sur ce sujet.

b) Équilibre des domaines dans la production annuelle

Le domaine littéraire reste largement prédominant : entre 15 et 20 titres par an, soit 65 % des ouvrages publiés en 2011, 57 % de ceux qui sont programmés pour le premier semestre 2012.

La part des ouvrages d'histoire reste stable pour ces deux périodes : environ six titres par an, soit 21 % de la production.

La géographie, comme le pôle cognition/langage/comportement, ne publie qu'environ 2 titres par an (7% de la production).

S. Gomis émet le souhait que chaque domaine puisse se voir garantir un nombre minimum de publications annuelles, la programmation des PUBP ne se faisant alors plus seulement en fonction de l'enregistrement par ordre chronologique des projets déposés. Il faudrait alors établir une sorte de quota représentatif de chaque domaine dans le cadre de la MSH (pour information, il est rappelé que l'INSHT, à l'issue d'une visite récente, a demandé aux représentants des axes de recherche de mieux valoriser le pôle « territoires-environnement » de la MSH). Le comité prend acte de cette proposition. En conséquence, deux manuscrits déposés par le CHEC au cours du premier semestre 2011 (*Les ordres religieux-militaires dans la ville médiévale, 1100-1350* et *Portraits de Montesquieu*) sont programmés pour l'année 2012.

L.-P. Baudot signale par ailleurs que la MSH a récemment demandé au service comptable de l'UBP d'identifier les budgets « publication » en premier niveau selon les champs disciplinaires, et en deuxième niveau seulement selon les unités de recherches et leurs collections. Si cette proposition est validée, les enveloppes annuelles accordées à chaque discipline pourront faciliter le calcul du nombre de titres qui pourront être publiés dans chaque domaine – les PUBP pouvant alors éventuellement participer à un rééquilibrage des différentes enveloppes.

S. Coyault relève le fait que l'AERES a, de son côté, suggéré dans son rapport d'évaluation de limiter la publication des actes de colloques ; elle souligne le rôle que joue dorénavant Ph. Antoine comme interface entre le CELIS et les PUBP, avec pour mission de « filtrer » les projets de publication littéraires en les soumettant à une première expertise systématique avant de les déposer aux PUBP.

c) La quantité d'exemplaires gratuits

Durant la 1^{ère} année de vie d'un ouvrage, les exemplaires diffusés gratuitement sont en quantité égale voire légèrement supérieure au nombre d'exemplaires vendus (21 % du tirage). L'incidence de la gratuité sur le prix de revient des ouvrages est donc sensible. Or il s'avère que seulement un quart de ces exemplaires gratuits servent à la promotion, à remercier des experts ou honorer des conventions ; les trois quarts restants sont soit des exemplaires d'auteurs (nombreux du fait de la grande proportion d'ouvrages collectifs) soit échangés au titre de relations publiques par les unités de recherche – à noter cependant que pour la revue « Siècles » du CHEC comme pour la collection du CERAMAC, les échanges s'intègrent dans des protocoles réciproques. Il faudrait donc pouvoir mieux identifier la destination des ouvrages diffusés à la discrétion des centres de recherche, et les limiter à un pourcentage proportionnel au tirage de chaque ouvrage, comme cela est la règle couramment.

2) Les expertises

Les membres du comité s'accordent sur la pertinence de la grille de lecture qui avait été soumise à leur appréciation, tout en reconnaissant la technicité et le temps requis par certaines questions.

Du point de vue de M.-J. Biache, les rubriques 1 (« pertinence et place du manuscrit dans le champ disciplinaire ») et 2 (« contenu ») relèvent plutôt de l'expertise externe, à dominante éditoriale, les autres de l'expertise interne, à dominante scientifique. La discussion s'engage pour déterminer si la grille doit être différente selon le type d'expertise et le type d'ouvrage examiné : essai ou actes de colloques.

Le comité ne prévoit pas d'établir plusieurs grilles selon les types d'ouvrages, mais de répartir les rubriques entre l'interne et l'externe afin d'articuler leur complémentarité.

Il est finalement convenu de :

- maintenir les rubriques 1 et 2 pour les deux expertises ;
- réserver la rubrique 3 (portant sur la cohérence d'ensemble et la qualité d'écriture) à l'expertise externe ;
- de réserver les rubriques 4 (« appareil critique ») et 5 (« diffusion ») à l'expertise interne.

Par ailleurs, une clause préliminaire ménagera un peu de souplesse dans l'utilisation de la grille : il ne sera pas obligatoire de répondre de manière exhaustive à toutes les questions. Les experts jugeront de celles qu'ils jugent les plus pertinentes selon les cas.

Mais, qu'il soit total ou partiel, le recours à cette grille exemplifiera dorénavant le niveau minimum d'exigence requise pour justifier la programmation d'un ouvrage.

En conséquence, Ph. Antoine et M. Fournier soulignent que d'éventuels avis défavorables devront être suivis d'effets, le comité étant alors fondé à exercer un droit de rejet.

Cette procédure de double expertise s'appliquera aux manuscrits déposés à partir du 1^{er} janvier 2012.

a) Expertises internes

La grille sera communiquée aux comités de lecture internes à chaque collection, à charge pour eux de les transmettre aux directeurs éditoriaux ou aux relecteurs sollicités en interne. Elle devra être remise en même temps que les projets de publication aux « responsables livres » du CELIS et du CHEC, ou aux directeurs des autres collections.

Il sera alors demandé à ces derniers de fournir, sur la base technique des réponses à la grille, une présentation argumentée des projets lors de leur dépôt aux PUBP.

Le comité jugera des cas pour lesquels l'expertise interne pourra être suffisante pour décider de la programmation d'un ouvrage ; mais ces cas seront des exceptions, la double expertise étant la règle.

b) Expertises externes

Elles seront diligentées par le personnel des PUBP, en utilisant les fichiers d'adresses fournis par les membres du comité, et qui couvrent la quasi-totalité des domaines éditoriaux. Un courrier accompagnant le tapuscrit et la grille de lecture précisera que des garanties scientifiques sur les contenus ont déjà été fournies aux PUBP, et que les attentes à l'égard d'une seconde lecture portent plus spécifiquement sur des critères éditoriaux (soit une « vue d'ensemble » du volume).

3) Partenariat avec l'École doctorale LSH

a) Sélection et publication d'une thèse annuelle

S. Coyault présente le protocole et le calendrier sur lesquels elle s'est entendue avec le directeur de l'école doctorale, Éric Lysøe.

Il sera demandé à chaque direction des unités de recherche de sélectionner une (ou deux, au maximum, si elles sont considérées comme ex-aequo) thèse/s soutenue/s dans l'année écoulée et de la/les faire transmettre aux PUBP avant le 15 janvier 2012.

Les PUBP les soumettront alors à expertise extérieure.

Sur la foi de ces expertises, la direction des PUBP effectuera un choix définitif en concertation avec la direction de l'école doctorale. Les critères de ce choix seront motivés et rendus publics. Parmi ces critères, L. Rieutort précise qu'il faudra inclure impérativement l'engagement de l'auteur à réaliser les remaniements éventuellement requis, selon un calendrier impératif.

b) Publication d'une revue en ligne

À la demande d'E. Lysøe, S. Coyault a donné son accord pour la publication en ligne et en accès libre sur le site des PUBP d'une revue transdisciplinaire d'un volume modeste (environ 6 articles d'une quinzaine de pages chacun), à hauteur d'une livraison annuelle.

4) Visibilité à l'international / propositions de Revues.org / édition numérique

Le temps de la réunion touchant à sa fin, ces questions sont très brièvement évoquées.

L.-P. Baudot informe le comité du fait qu'une vingtaine de presses d'universités, dont les PUBP, ont participé récemment à une journée de travail consacrée à la diffusion et aux échanges à l'international (participation aux foires et salons, coéditions avec des éditeurs étrangers), dans le souci de mutualiser leurs expériences et leurs moyens. Un développement en ce sens implique une réelle motivation, une disponibilité et des compétences (juridiques et commerciales) – nécessitant la plupart du temps un emploi dédié au moins à mi-temps dans chaque structure – qui ne lui semblent pas pouvoir être réunies à court terme aux PUBP.

De même, les représentants de Revues.org sont venus à la MSH présenter leurs offres aux chercheurs et aux éditeurs universitaires. Pour ce qui intéresse les PUBP, ils ont ouvert leur catalogue aux ouvrages (et non plus seulement aux revues) en SHS. Il est possible de leur proposer, *a minima*, des ouvrages en simple pdf « miroir » – seul format numérique dont nous disposons actuellement. Mais, faute de pouvoir s'aligner sur ce qui fait la richesse et l'attractivité de la plateforme en proposant des formats et des contenus interactifs, ainsi qu'en réaménageant nos ouvrages collectifs, il est à craindre qu'un partenariat précipité ne soit aussi décevant que ce qui a été fait pendant quelque temps avec Google.books, opération qui n'a eu aucune incidence sensible sur notre diffusion.

Cela dit, une convention entre le CHEC, la MSH, la BCU et Revues.org est en cours pour l'hébergement en open access des Cahiers *Siècles* ; une formation sur le logiciel Lodel (mise en page des documents html) sera proposée aux personnels. Les PUBP, qui restent l'éditeur de *Siècles*, poursuivront la gestion et la diffusion du stock papier.

À l'heure actuelle, la tentative la plus avancée pour l'élargissement de notre audience reste la commercialisation, sur la librairie en ligne de notre diffuseur, des versions pdf de nos ouvrages. Cette diffusion est encore trop peu significative du fait que cette librairie n'est pas identifiée comme e-diffuseur. Néanmoins, outre les partenariats déjà établis avec Amazon, Fnac.com et Decitre pour leurs commandes d'ouvrages papier, le diffuseur a posé les bases d'une collaboration avec Immatériel.fr – plateforme jeune mais à la notoriété croissante – pour la diffusion des ouvrages numériques ; L.-P. Baudot s'efforcera de faire avancer ce projet dans le cadre de ses activités au sein de l'Association des presses d'universités.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.